



Direction des Etudes et Prévisions Financières

Compte rendu de l'atelier sur l'efficacité du développement en pratique : application de la Déclaration de Paris pour faire avancer les questions transversales.

Dublin, 26 – 27 avril 2007

Rappel de contexte

A Monterrey en mars 2002, la communauté mondiale reconnaissait l'importance du développement pour le bien-être de tous. Dans ce sens, les pays en développement y étaient appelés à s'appliquer avec plus de fermeté pour mettre en place des politiques et des institutions propres à stimuler la croissance, réduire la pauvreté et assurer la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD). De leur côté, les pays développés y étaient incités à accroître le volume et la qualité de leur aide ainsi qu'à améliorer leurs politiques dans les domaines des échanges et de la dette.

Pour donner suite au Consensus de Monterrey, les donateurs se sont en outre engagés, au Forum de haut niveau sur l'harmonisation tenu à Rome en février 2003, à aligner l'aide au développement sur les stratégies des pays partenaires, à œuvrer à l'amélioration des systèmes de ces derniers, à harmoniser leurs politiques et procédures et à appliquer de bonnes pratiques en matière de coopération pour le développement.

En continuation à ce processus, un mémorandum a été organisé à Marrakech, en février 2004, durant lequel les directeurs des Banques Multilatérales de Développement (BMD) et le Président du CAD-OCDE affirmaient leur détermination à promouvoir un partenariat mondial au service d'une gestion axée sur les résultats. Ces accords internationaux ont constitué la trame et les grands objectifs d'un programme d'action à l'appui de l'efficacité de l'aide.

Dans ce sens, et dans le but de réformer l'aide pour qu'elle contribue de manière plus efficace à faire reculer la pauvreté et réduire les inégalités à l'échelle mondiale, dynamiser la croissance, renforcer les capacités et accélérer la concrétisation des OMDs, plusieurs donateurs et pays en développement ont convenu en mars 2005, sous le nom de la *Déclaration de Paris*, d'entreprendre d'importantes réformes du système d'aide et de ses modalités de collaboration.

La *Déclaration de Paris* repose sur cinq principes à savoir : appropriation, alignement, harmonisation, gestion axée sur les résultats et responsabilité mutuelle. Elle définit également un plan d'action concret visant à améliorer la qualité de l'aide et son impact sur le développement. Dans ce sens, les donateurs et les pays en développement s'y engagent à mesurer les progrès accomplis, au moyen d'un ensemble d'indicateurs assortis d'objectifs-cibles pour l'année 2010. La *Déclaration* contribue de ce fait à un renforcement des mécanismes de reddition de comptes.

Déroulement de l'atelier sur l'application de la déclaration de Paris pour les questions transversales

S'inscrivant dans le processus de la *Déclaration de Paris* pour promouvoir l'égalité des sexes, la durabilité environnementale et le respect des droits humains, une rencontre a été organisée à Dublin le 26- 27 avril 2007 conjointement par le Réseau du Comité d'Aide au Développement sur l'environnement et le Développement, le Gouvernance, et l'égalité entre les sexes et le Groupe de travail sur l'efficacité de l'Aide.

Ont assisté à cette rencontre dont le coup d'envoi a été donné par Mr. Conor Lenihan, Ministre d'Etat de la Coopération au Développement d'Irlande en présence de Mme Mary Robinson (ex-présidente d'Irlande et ex-commissaires aux droits de l'homme au Nations Unies), les représentants des pays de l'OCDE et de plusieurs autres pays notamment l'Uganda, l'Afrique du Sud, la Zambie, le Royaume Uni, l'Irlande, l'Equateur, l'Afghanistan...ainsi que de nombreux spécialistes de l'égalité homme- femme, des droits de l'homme, de la durabilité environnementale et de l'efficacité de l'aide. Le Maroc, de son côté, a été interpellé sur la base des progrès réalisés en matière de la budgétisation sensible au genre. Il a été représenté par Monsieur Mohamed Chafiki, Directeur des Etudes et Prévisions Financières au Ministère des Finances et de la Privatisation.

L'organisation de cet atelier avait pour objectifs de dégager des conseils pratiques et des points de référence portant sur la manière d'appliquer les principes de la Déclaration de Paris pour travailler sur les questions transversales (égalité entre les sexes, la durabilité environnementale et les droits de l'homme), de permettre une collaboration et une communication sur les thèmes prioritaires entre les acteurs des pays en développement et les donateurs, entre les praticiens qui travaillent sur des questions transversales et ceux qui mettent en œuvre l'agenda de l'efficacité de l'aide et enfin de s'engager pour un travail conjoint continu au sein de l'organe subsidiaire de la Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD) dans le but de préparer le troisième Forum de Haut Niveau sur l'Efficacité de l'Aide en 2008 au Ghana.

Les sessions de travail se sont axées sur les grands principes énoncés dans la déclaration de Paris en déterminant les progrès et les défis pour l'égalité entre les sexes, la durabilité environnementale et les droits de l'homme à la lumière des principes de la Déclaration.

Par la suite, des expériences de certains pays en matière d'application des engagements de partenariat énoncés dans la Déclaration au service d'avancées sur les pratiques transversales ont été présentées. Les discussions ont concerné la manière de l'intégration des concepts de la Déclaration dans la programmation du développement en mettant l'accent sur les incidences sur l'avancée de ces questions transversales. Dans ce cadre, les expériences présentées ont été, notamment, celles du Maroc, de l'Afghanistan, de l'Equateur, de l'Uganda, de la Tanzanie...

Etude de cas sur la budgétisation sensible au genre (BSG) au Maroc

L'expérience marocaine en matière de l'intégration de la budgétisation sensible au genre dans les politiques publiques a été présentée par Monsieur Chafiki Mohamed, Directeur des Etudes et Prévisions Financières au Ministère des Finances et de la privatisation et Madame Zineb Touimi- Benjelloun la coordinatrice des Programmes du Fonds des Nations Unies pour la Femme (UNIFEM). Après un rappel du contexte de l'adoption de la budgétisation sensible au genre au Maroc, les représentants ont mis l'accent sur les principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, notamment ceux relatif à l'alignement et l'appropriation.

Alignement

La réforme budgétaire axée sur les résultats avec une orientation visant à stimuler une nouvelle culture de la gestion des finances publiques, fondée sur la performance et l'évaluation des résultats a présenté une opportunité et un point d'entrée stratégique pour la budgétisation sensible au genre.

En effet, en 2002 et avec le soutien de la Banque Mondiale, le Ministère des Finances et de la Privatisation a réalisé une étude préliminaire sur la « Faisabilité méthodologique des comptes budgétaires du genre et de l'enfance au Maroc ». La volonté de l'alignement transparait alors et se renforce avec l'initiative organisée par le Ministère des Finances et de la Privatisation avec le soutien de l'UNIFEM, grâce au financement du Gouvernement Belge, sur le « renforcement des capacités nationales en matière de gendérisation du budget ».

Le projet BSG se mettra en place en deux temps. La première phase (2003-2004) permet la sensibilisation des départements et l'élaboration des outils de travail (Guide Pratique et Manuel sur la budgétisation sensible au genre). La deuxième phase (2005-2008) durant laquelle les départements ministériels ont participé pour l'élaboration du Rapport Genre accompagnant la Loi de Finances depuis 2005.

En outre et dans le but de sensibiliser un plus grand nombre de responsables et de dirigeants, le Ministère des Finances et de la Privatisation a publié un guide pour la sensibilisation des parlementaires et des ONG à la nouvelle réforme budgétaire axée sur les résultats et sensible au le genre. En parallèle, des ateliers techniques de formation organisés dans le cadre de la préparation participative du Rapport Genre annuel qui accompagne désormais le projet de loi des finances depuis 2005, 2006 au profit de 17 Départements sectoriels ont permis de faire une mise à niveau sur les concepts et les outils d'analyse genre du budget, de faire un état des lieux pour chacun des Ministères en effectuant une évaluation genre et enfin de faire une analyse genre du budget de chaque département.

Appropriation

La BSG est en train de devenir un dispositif permanent dans le processus d'une budgétisation basée sur la performance au Maroc. Ceci est particulièrement visible à travers plusieurs aspects, notamment, la mise en place d'instruments permettant l'institutionnalisation de la BSG et le lancement de la Lettre d'Orientation du Premier Ministre pour l'année 2007 qui a appelé les départements sectoriels à inclure les indicateurs genre dans les indicateurs de performance budgétaire et l'appropriation de ce processus par un nombre croissant de ministères sectoriels.

Dans ce cadre, un manuel de formation sur la budgétisation sensible au genre a été publié afin de renforcer les capacités des responsables des budgets et de la planification au niveau de chaque département ministériel dans le domaine de l'analyse « genre » du Budget. Il vise également à servir de cadre normatif pour la mise en œuvre de la réforme budgétaire axée sur les résultats et identifier les points d'ancrage de la dimension genre dans le processus de planification et de programmation budgétaire.

L'appropriation de la Budgétisation Sensible au Genre au niveau national a été renforcée par l'institutionnalisation de la préparation du Rapport Genre depuis 2005. En analysant la dimension genre des politiques publiques et des budgets et leur impact sur la population, il renforce la reddition des comptes face aux engagements pris par le gouvernement marocain en matière d'égalité entre les sexes et de développement humain. Il met également l'accent sur les succès et les carences des politiques faces aux besoins des femmes et des hommes et éclaire ainsi la décision publique.

Concernant la participation des différents départements ministériels, certains ministères ont été considérés comme prioritaires dans une première étape d'exécution : le ministère des Finances et de la Privatisation (Département pilote), le Ministère de la Santé, celui de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique, et enfin celui de l'Agriculture, du Développement Rural et des pêches Maritimes. En 2007, l'expérience a été élargie à 17 départements ministériels qui participent désormais à la préparation du Rapport Genre qui accompagnera le projet de Loi de Finances 2008.

Il est également prévu, courant 2007 que deux départements ministériels pilotes soient accompagnés par le Ministère des Finances pour développer l'intégration de la dimension genre dans la planification et la programmation budgétaire jusqu'au niveau local. Ceci se fera à travers le renforcement des capacités des cadres aux niveaux central et déconcentré, la formulation et la programmation des actions selon l'approche genre, le développement des indicateurs sensibles au genre et enfin une meilleure appréhension des données sensibles au genre par les systèmes d'information.

Par ailleurs et dans le but de renforcer le dialogue politique et l'engagement de la société civile, le Rapport Genre est présenté officiellement au Parlement. Les débats parlementaires et les questions orales autour du projet de budget montrent l'intérêt accru des parlementaires porté à la Budgétisation Sensible au Genre. De plus, l'intégration de l'approche genre dans l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) est également le signe d'une maturité politique sur la question genre dans le cadre d'un programme national de portée stratégique.

A la fin de sa présentation, Mr Chafiki a donné des exemples pour montrer comment l'appropriation de la BSG a permis d'apporter des résultats concrets grâce à une meilleure allocation des ressources pour répondre aux besoins sexospécifiques. Le premier exemple est celui de l'enseignement ou on constate que le taux de scolarisation des enfants de 6 à 11 ans est passé de 79.1% en 2000 à 93% en 2005 et celui des petites filles en milieu rural qui est passé de 66.1% en 2000 à 84.3% en 2005. Le second est le programme d'approvisionnement groupé en eau potable des populations rurales (PAGER) qui a permis une augmentation importante du taux d'accès à l'eau potable en milieu rural passant de 48% en 2001 à près de 100% en 2007. Ces deux exemples permettent de mesurer les impacts positifs sur la population (féminine en particulier), d'identifier clairement les besoins et de prioriser les allocations en prenant en compte la dimension genre.

En termes de perspectives, Mr Chafiki a signalé que malgré les avancées réalisées en matière d'intégration de la BSG dans les politiques publiques, quelques défis restent à relever. La consolidation de la BSG au Maroc nécessite le renforcement de l'engagement politique et l'adhésion élargie aussi bien des départements ministériels que des acteurs de la société civile. Il est également nécessaire d'accélérer le processus en cours visant la gendérisation du budget local.

A la clôture, les débats autour de la synthèse des travaux ont souligné l'importance de l'expérience marocaine et ont suggéré d'offrir des opportunités de partager cette expérience avec d'autres pays. C'est dans ce sens que l'OCDE compte organiser une réunion des responsables des finances publiques autour des enseignements à tirer de cette expérience. L'Union Européen organise par ailleurs une rencontre le 03 juin 2007 à Francfort où le Maroc sera appelé à présenter une contribution sur le budget genre. D'un autre côté, l'UNIFEM envisage à terme d'appuyer le projet de la création d'un Institut Budget Genre au Maroc ayant pour vocation de rayonner sur la région arabe et l'espace francophone.